GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 22 Juillet.

AGRICULTURE.

D'AMSTERDAM, *le 10 Juillet* 1769.

ON apprend de Fraincker que le Professeur P. Camper avoit proposé l'établissement d'une Société en Frise sous la conduite du Médecin W. Munuiks, dont l'objet seroit de faire des essais qui intéressassent le bien général; sçavoir, d'inoculer de la maladie contagieuse cent jeunes bêtes à cornes à quatre différentes reprises, c'est-à-dire, 25 à chaque fois; & d'examiner, 1°. la proportion de celles qui meurent & de celles qui guérissent; 2°. si telles de ces bêtes rétablies par l'inoculation, peuvent encore être sujettes à devenir malades par contagion naturelle ou autrement; 3°. si les plantes qui croissent en abondance dans le Pays, peuvent diminuer la violence du mal, &c. La premiere expérience doit se faire incessamment.

Nota. *On est surpris que le Professeur Camper ne songe pas à inoculer le* claveau, *maladie reconnue pour être la petite vérole des moutons.*

DE LONDRES, *le 4 Juillet 1769.*

Le Vaisseau le *Jenny* est arrivé de Groenland à Witby avec 9 baleines. M. *Banks*, Capitaine de ce Vaisseau, a rapporté que le 18 de Mai le *Rebecca* n'avoit point encore pris de baleines; que le 22 du même mois le *Jenny de Hull* en avoit une; le *Suffolk*, deux; l'*Entreprise*, quatre; l'*Exeter*, sept; l'*Etoile Polaire*, six; la *Persévérance* de Liverpool, deux; le *Prisilla* de Newcastle, cinq. Ce même Capitaine a ramené une partie de l'équipage du *Prince Irderic* de Liverpool, qui fut pris dans les glaces vers la fin d'Avril dernier.

DE DUBLIN.

Nous apprenons de *Killibegs* que M. Nerbit a tué une grande baleine à la vue de ce Port. Un de ses gens a été renversé de la Chaloupe par ce poisson, mais il a été repêché sur le champ, & il se porte beaucoup mieux. On a déja vu paroître beaucoup de baleines sur cette Côte.

EXTRAIT

Du compte rendu à la Séance publique du 30 Janvier 1764, par M. Selebran, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive (a).

M. Selebran commence par le sommaire des délibérations & des observations de vive voix qui on été faites dans ce Bureau, & il

(a) *Nous supprimerons les articles qui sont absolument particuliers à la Société.*

(b) *Mademoiselle de Puimarets feroit grand plaisir au Public Agricole de vouloir bien publier sa méthode par la voie de notre Gazette.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

termine ce même compte par la notice des Mémoires qui y ont été lus.

On avoit proposé de demander à M. l'Intendant de la graine de lin du Pays du Nord, & de la graine de vers à soie qui passât pour la meilleure; mais M. de Puimarets observa, à l'occasion de la graine de lin du Pays du Nord, qu'on étoit presque toujours trompé par les Marchands qui vendent de mauvaises graines du Nord, ou qui y substituent de la graine recueillie en France. Il représenta qu'il seroit plus à propos de se procurer de la graine de lin des montagnes du Limousin & de l'Auvergne, & de semer de l'une & de l'autre dans diverses Paroisses, pour essayer si l'on auroit les mêmes succès que Mademoiselle de Puimarets. Il fut arrêté qu'on feroit cet essai, & que Mademoiselle de Puimarets seroit priée de faire part au Bureau de la méthode qu'elle a employée (*b*).

A l'égard de la graine de vers à soie, un des Associés assure avoir éprouvé que celle de Lavaur étoit la meilleure.

On présenta dans une autre Séance dix especes de terre ou pierres ramassées dans les environs de Turenne. Après les avoir jettées dans le feu ou dans le vinaigre, on trouva du plâtre dans une, de la chaux dans une autre, & quatre especes de marne dans les autres. On jugea que la meilleure de ces quatre especes étoit celle qui, pendant son ébullition dans le vinaigre, produisit une écume semblable à celle de la bierre la plus mousseuse. Il seroit à souhaiter, ajoute M. Selebran, pour le bien particulier de Turenne & pour le bien général de cette Election, que ces mêmes expériences fussent répétées par des personnes versées dans la connoissance des terres & des pierres.

M. Selebran parle, dans ce même compte rendu, d'une maladie de bestiaux qui s'étoit manifestée sur la langue, & que l'usage des remédes indiqués dans des imprimés envoyés par M. l'Intendant, avoit arrêtée. Il fait ensuite mention d'une autre maladie épizootique arrivée aux environs de la Rochefoucault, & sur laquelle M. de Marantin avoit fait un Mémoire très-intéressant (*c*).

Dans la Séance du 22 Août, M. le Secretaire Perpétuel lut une lettre par laquelle M. l'Intendant offroit au Bureau de subvenir à la dépense du voyage & de l'apprentissage d'une personne qu'il permettoit à la Société d'envoyer à Bourdeille, chez M. de Bertin, pour y apprendre à tirer la soie au nouveau tour de M. de Vaucanson. Le Bureau s'est hâté de profiter de remplir les vues patriotiques de M. l'Intendant.

Dans cette même Séance, M. Cabanis proposa de multiplier & de perpétuer dans le Pays une espece de noyer assez commune dans les Paroisses de Meyssac, Colonges & Sailiac. Cette espece est à l'abri des gelées, parce qu'elle pousse fort tard, & cependant elle donne son fruit de bonne heure (*d*).

M. le Noire, Membre de cette Société, proposa que chaque Bureau fît de temps en temps des promenades en corps aux environs de la Ville, & qu'on ordonnât des visites particulieres dans les divers cantons de son arrondissement, pour examiner la nature des terreins & leur culture. Cette proposition fut adoptée.

MM. de Massac & de Cabanis firent part dans une des Séances d'Octobre d'une lettre de M. l'Intendant qui promettoit de fournir chaque année aux dépenses du Bureau, sur l'état qui lui en seroit présenté par un des Membres. M. de Massac fut chargé de cette fonction.

(c) *Il seroit très avantageux pour l'Agriculture qu'on donnât des descriptions bien circonstanciées de toutes les maladies épizootiques & des remédes qu'on auroit employés, en indiquant ceux qui ont réussi, & ceux qui n'ont eu aucun effet. Par ce moyen, le Cultivateur se trouveroit en état d'arrêter les progrès du mal jusqu'à l'arrivée de quelqu'un des Eleves de l'Ecole Vétérinaire. Toutes ces descriptions & ces remédes pourroient être placés dans nos Gazettes, comme dans un dépôt où l'on pourroit les retrouver au besoin. Comme cette Gazette ne traitoit point de l'Agriculture en 1764, & qu'elle n'a commencé qu'en Juin 1765, elle n'a pu parler des remédes envoyés par M. l'Intendant, ni du Mémoire de M. de Marantin. Si l'on pouvoit nous communiquer toutes ces choses, nous en ferions l'usage convenable.*

(d) *Il seroit bon de donner la description de ce noyer qui pourroit être utile pour d'autres Provinces.*

Il eſt encore fait mention dans ce compte rendu d'un vanoir & d'une ſcie de M. de S. Laurent. Avec ce vanoir on peut vaner par jour deux cents ſeptiers de grains, & la nouvelle ſcie, par le moyen d'un contrepoids, épargne un manœuvre. Il eſt auſſi queſtion d'une eſpèce de riz qui vient dans les terreins maigres, & dont le verd eſt excellent pour les beſtiaux. Nous deſirerions avoir la deſcription de toutes ces choſes.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1769, dans les GÉNÉRALITÉS *de*

LILLE.				PERPIGNAN				RIOM.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aire.	22	10		Foix.	22	8	3	Aurillac.	22*	14	7	Albi.	23*	15	
Arras.	24	2	1									Alet.			
Bailleul.	25	3						Brioude.	17*	8	8	Beziers.	30	14	7
Bapaume.	24	12										Carcaſſonne.	26	13	2
Bergues.	26		6	Montlouis.	22*		8	Clermont	18	12		Caſtelnaudary			
Bethune.	23	10										Caſtres.	27	6	3
Caſſel.	25	16						Iſſoire.	19	7	3	Lavaur.	25	15	
Douay.	24	13										Limoux.			
Dunkerque.	29*			Pamiers.	22	12	10	Mauriac.	21			Montpellier.			
Gravelines.	27	3	8									Narbonne.	29	8	6
Heſdin.	25	12										Niſmes.	30	19	4
LILLE.	22	11	7	PERPIGNAN.	33*	14	4	RIOM.	17	12	6	Pezenas.	31*	3	9
S. Omer.	24	15										S. Papoul.	26	7	6
S. Pol.	18*											TOULOUSE.	27	8	7
S. Venant.	24														
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	24	9	11	From. le ſep.	25	19	10	From. le ſep.	19	7	10	From. le ſep.	27	19	2
Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	5	14	5	Avoine le ſ.	9	15	8	Avoine le ſ.	5	10	5	Avoine le ſ.	12	8	2
Foin le q.	2	1	5	Foin le q.	1	18	8	Foin le q.	2	13	7	Foin le q.	2	18	10
Paille le q.	1	4	4	Paille le q.	1	15	11	Paille le q.	1	4	3	Paille le q.	1	4	9

OBSERVATIONS

Sur les nouveaux eſſaims, par M. Coll.

Il y a long-temps que je deſirois trouver le véritable moyen d'empêcher les jeunes abeilles ou nouveaux eſſaims qu'on met dans une nouvelle ruche d'en ſortir quelquefois une heure après. J'en ai eu qui ont abandonné leur ruche au bout de ſix jours, pour entrer dans leur mere ruche. Les abeilles qui y ſont reſtées défendent la place autant qu'il eſt poſſible, & cette défenſe ne ſe fait pas ſans qu'il y ait un grand nombre de morts de part & d'autre. Alors les deux eſſaims, qui ſont conſidérablement diminués, ſe réuniſſent & ne forment plus qu'une ruche : ainſi, de deux ruches qu'on devroit avoir, il n'en reſte plus qu'une ſeule. Comme je ne me rappelle pas d'avoir lu dans aucun Auteur ce que je penſe devoir être le plus efficace pour empêcher cet inconvénient, j'ai cru devoir publier le moyen dont je me ſers en pareil cas.

Il s'agit d'avoir deux ruchers, ou autrement deux emplacemens de ruches, dont l'un doit être à peu près à cent pas de l'autre ; dix ou quinze pas de plus ou moins n'y feroient pas grande choſe, c'eſt ſuivant la commodité & le local. Dans un de ces ruchers, vous avez vos meres ruches, dont vous eſperez vos eſſaims ; & dans l'autre, vous placerez celles qui vous proviennent des premieres, c'eſt-à-dire, les nouveaux eſſaims : moyennant cette diſtance d'environ cent pas, d'entre les meres ruches & les nouvelles, ces dernieres oublieront l'habitation de leurs meres, & au bout de dix jours, les jeunes abeilles ſeront accoutumées à la nouvelle demeure qu'on leur a deſtinée ; & après cet eſpace de temps on peut, ſi l'on veut, les rapprocher tant qu'on le jugera à propos, ſans craindre cette pernicieuſe réunion qui eſt fort fréquente cette année, & même plus que je ne l'ai jamais vue. Je connois des perſonnes qui ont perdu cette année plus que le quart de leurs eſſaims, ce qui ne ſeroit pas arrivé ſi elles euſſent fait la ſéparation que je viens d'indiquer.

Les amateurs qui ſe ſervent des hauſſes pour agrandir leurs ruches quand elles deviennent trop pleines, doivent prendre garde de ne pas les agrandir de deux hauſſes à la fois, parce que les abeilles, en revenant des champs avec leurs charges dans leur ruche, & y trouvant un vuide & un changement conſidérable, en ſortent auſſitôt & ſe jettent ſur leurs voiſines. Il arrive de-là que ſouvent une des meilleures ruches perd ſes habitans au bout de trois jours. Les abeilles voiſines vont alors partager le miel, & la teigne vient après s'emparer de la cire, & y dépoſe ſes petits qui ſeroient capables d'infecter tout un rucher, ſi on leur laiſſoit le temps d'achever leur métamorphoſe en phalene (*a*).

Ainſi il ne faut jamais mettre la deuxième hauſſe deſſous une ruche, que quand on s'apperçoit que la premiere eſt pleine ; il en eſt de même de la troiſième, de la quatrième, &c.

(a) *Phalene eſt un papillon nocturne qui engendre la teigne.*

ECOLE VÉTÉRINAIRE.

La Paroiſſe de Saint-Germain-lès-Compiegne n'eſt pas la ſeule de l'Election de Compiegne, Généralité de Paris, où le claveau pouvoit faire de vrais ravages. Les moutons de pluſieurs Particuliers en ont été attaqués dans la Paroiſſe de Rivecourt. Le ſieur Augis, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire, y fut envoyé le 24 Juin, & trouva chez les nommés Jean-Daniel Poulet, Jean-Baptiſte Fourquoire & Nicolas Leveau 142 animaux atteints de ce mal redoutable. Il en avoit déja emporté 93 ; il en eſt mort ſept entre les mains de l'Eleve ; il en a guéri 135 & il en a heureuſement préſervé 331 : c'eſt ce qui eſt conſtaté par les certificats de M. Deſnol, Correcteur des Comptes ; de M. d'Hervilly, Curé de Rivecourt, & de M. Peſelet, Procureur Fiſcal.

ANNONCES DE LIVRES.

A Treatiſe on the Education of Children and Youth by I. Walts. Traité de l'Education des des Enfans & de la Jeuneſſe, par M. Walts. 1 vol. in-12. Prix, 2 ſchillings 6 penſ. qui font 3 liv. de France. Chez Longman, rue du *Pater Noſter*, à Londres.

The annual Regiſter, or a view of the hiſtory politics and litterature of the year 1768. Le Regiſtre de l'année, ou Recueil de divers morceaux de politique, d'hiſtoire & de littérature, qui ont paru dans les Journaux de l'Europe pendant l'année 1768. Chez Doſdellay, in Pall Mall, à Londres, 1 vol. in-8°.

A Diſcourſe on public Œconomy and Commerce, from the Italian of celebrat ed Marquis Ceſar Beccaria, 1 ſchillings 6 ſ. ſewed in bleu paper. *Diſcours* ſur l'Economie publique & ſur le Commerce, traduit de l'Italien du Marquis Ceſar Beccaria, Autheur du Traité des Délits & des Peines, 1 petit vol. broché. Prix, 1 ſchillng & 6 pences ou 1 liv. 12 ſ. Chez Doſdeley, in Pall Mall, à Londres. Cet Ouvrage ne tardera pas à paroître dans notre Langue. M. Pingeron, à qui le Public eſt redevable de la traduction du Traité des Vertus & des Recompenſes, & de celui des Violencespubliques & par-

ticulieres (a) joindra à ce nouveau discours de M. Beccaria la traduction de la préface & des notes de l'Auteur Anglois qui l'a fait connoître à sa Nation.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & sur les Ports, depuis le Samedi 8, jusqu'au Mercredi 12 Juillet 1769.

Il est arrivé à la Halle 13 muids 11 septiers de froment, 4 muids 6 septiers de seigle, & 321 muids de farines; il restoit de l'autre marché 230 muids de froment, 29 muids 11 septiers de seigle, & 648 muids 2 sept. de farines, ce qui a fait 243 muids 11 sept. de froment, 34 muids 5 sept. de seigle, & 669 muids 2 sept. de farines.

Il est arrivé à la même époque sur le Port de la Greve 20 muids de froment; il restoit du marché précédent 424 muids 6 septiers, ce qui a fait 444 muids 6 sept.

Le Mercredi 12 Juillet, il se trouvoit en totalité dans Paris, 1692 muids, tant froment que seigle & farines. Il y en a eu de vendu 415 muids 7 septiers; de sorte qu'il en est resté 1276 muids 5 sept.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 27 ℔, le seigle, de 10 ℔ 10 ß à 14 ℔; le froment a été vendu à la Greve de 20 ℔ 10 ß à 28 ℔ *le septier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 5 ß le *boisseau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 1 ß 9 ₰ à 2 ℔ 10 ß aussi le *boisseau.*

Le pain blanc de Gonesse de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Gonesse, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

(a) *Ces deux Ouvrages se vendent chez Lalain, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, à Paris.*

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

PARIS. *19 Juillet 1769.*		LYON. *le 27 Juin.*		BORDEAUX *le 10 Juillet.*	
Amsterdam,	54 7 8e	Amsterdam,	55		
Lond.	32 1 16e	Auguste,	51 ½	Amst.	55 ⅛
Hambourg,	179 ¾	Vienne,	51 5 8e		
Madrid,	14 18	Lond.	32	Lond.	32 ⅛
Cadix,	14 18	Livourne,	97 ⅛		
Livourne,	96 ½	Genes.	94 3 8e	Hamb.	26 7 8e
Lyon,	¾	Madrid.	74 ¾		
		Cadix,	74 ½		
		Paris,	½ p.		
		Marseille,	2 p. ⅝ p.		
		Dépôt p. Août.	1 7 8		
		Piast.	48 12 6		

De Varsovie, *le 24 Juin 1769.*

On a vu ces jours ci avec autant d'admiration que de plaisir un Vaisseau à douze voiles, deux ponts, & 80 à 100 tonneaux, passer ici sur la Vistule. Ce Vaisseau est construit de maniere qu'il prend beaucoup moins d'eau qu'aucun des Navires ordinaires de 20 à 25 lastes. Ceux-ci, pour peu que l'eau baisse, sont souvent arrêtés en descendant, soit par les bancs de sable ou par les changemens subits du courant de cette riviere, & remontent difficilement.

Ce Vaiſſeau a fait en remontant un trajet de huit lieues en un jour, & il a franchi par un coup de voiles les bancs de ſable mouvant, dont les petits bateaux ont de la peine à ſe dégager. Un autre avantage qu'on retire de la conſtruction de ce Bâtiment, c'eſt qu'il tranſporte toutes les marchandiſes à couvert des pluies, des vents, de l'ardeur du ſoleil & de la pouſſiere des bords du fleuve. Il appartient au Comte Potoki, Grand Ecuyer Tranchant de la Couronne. Cette invention eſt le fruit de l'application de ce jeune Seigneur, qui, pour le bien de ſa Patrie, a fait exprès le voyage de Dantzick, où il a reſté quelque temps, afin de rendre, par le Port de cette Ville, le Commerce de la Pologne plus sûr, plus prompt & plus utile; & il n'a épargné pour cela ni ſoins ni dépenſes.

De Londres.

Des Lettres de la Jamaïque portent que les Iſles Hollandoiſes de Curaçao & de S. Euſtache ſont devenues des magaſins abondamment fournis de toutes ſortes de marchandiſes d'Europe, & qu'il s'y fait un Commerce conſidérable avec les Colonies Angloiſes de l'Amérique ſeptentrionale.

Un Artiſte induſtrieux a trouvé le ſecret de donner à un certain fil la qualité de la ſoie. Par ce moyen, une livre de fil, qui vaut 4 ſols, peut ſe vendre 19. Ce fil eſt perfectionné avec une ſorte de gomme. Cette découverte a déja valu beaucoup d'argent à ſon Auteur qui, à ce qu'on prétend, travaille à obtenir un privilége excluſif pour la vente de ce fil.

Il paroît une grande quantité de médailles d'or, d'argent & de cuivre en mémoire du voyage du Lord Anſon autour du monde; elles ſont gravées par M. Pingo ſur un deſſein de Jacques Stuart. La face repréſente la Victoire couronnant la tête du feu Lord Anſon. Sur le revers eſt une figure qui repréſente la navigation autour du globe. Sur le bord ſont diſpoſées ſix couronnes de laurier, dans leſquelles on lit les noms de Saunders, Brett, Dennis, Campbett, Keppel & Saumaretz, ſix des principaux Officiers qui ont accompagné le Lord Anſon dans ſa célébre expédition.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois, *du 11 Juillet 1769.*

Nombre des Eſclaves Négres achetés en 1768 *ſur la Côte d'Afrique, depuis le Cap Blanc juſqu'à Rio Congo, par les Vaiſſeaux & les Forts de la Grande Bretagne, de la France, de la Hollande, de l'Amérique ſeptentrionale, du Portugal & du Danemarck.*

Au Senegal, 1200, pour la Grande Bretagne.

A Gorée & à Gambie, 3000, pour la France.

A Gambie, 3000, pour la Grande Bretagne & 500, pour l'Amérique ſeptentrionale.

A Catchew, 2500, pour le Portugal.

De Catchew à Sierra Leona, 2500, pour la Gr. B. & 500, pour l'Amér. ſeptent.

De Ditto, pour les François, en vertu d'un marché, 1200, pour la Gr. B.

A Sierra Leona, par l'Iſle Bance, 1500, pour la Grande Bretagne.

A Ditto, pour le Commerce particulier, 1500, pour la Gr. B. & 600, p. l'Am. ſept.

A Ditto, pour les François, en vertu d'un marché, 1200, pour la Gr. Bret.

De Sierra Leona à Gallinas, 1500, pour la Gr. B. & 500, pour l'Amér. ſeptent.

De Gallinas au Cap Mount, 1500, pour la Gr. B. & 800, pour l'Amér. ſeptent.

Du Cap Mount au Cap Palmas, 4000, pour la Gr. Bret. 1000, pour la France, & 1500, pour l'Amérique ſeptentrionale.

Du Cap Palmas à Wydah, 4000, pour la Gr. B. 6000, pour la Hollande, 1200, pour l'Amér. ſept. 2000, pour le Portugal, & 1200, pour le Danemarck.

A Wydah, 500, pour la Gr. B. 2500, pour la France, & 2200, pour le Portugal.

A Puerta Nova, à Epce, à Patagara, à Lagas, 1000, pour la Gr. B. 3000, pour la France, & 1500, pour le Portugal.

A Banny & au nouveau Calabar, 12000, pour la Gr. B. & 2000, pour la France.

A l'ancien Calabar, 5000, pour la Gr. B.

De l'ancien Calabar au Cap Lopez, 1000, pour la Gr. B. 500, pour la France, 300, pour la Hollande, 300, pour l'Amér. ſept. & 500, pour le Portugal.

A Majumba, 1000, pour la Gr. B. 400, pour la Hollande, & 400, pour l'Am. ſept.

A Loango, à Cabinda, à Melimba, 8000,

pour la Gr. B. 11000, pour la France, & 5000, pour la Hollande.

A Benin, 1500, pour la Grande Bretagne, & 500, pour la France.

Total des Eſclaves Négres achetés

Par la Grande Bretagne . . .	53100
Par l'Amérique ſeptentrionale .	6300
Par la France	23500
Par la Hollande	11300
Par le Portugal	8700
Par le Danemarck	1200
	104100

Chaque tête d'Eſclaves Negres achetés pour les Manufactures de l'Europe & des Iſles, évaluée à 16 liv. ſt. au plus haut prix, la ſomme totale eſt d'un million cinq cents quatre-vingt deux mille livres ſterlings.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 19 Juillet 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	714		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5	once.
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6 marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10	
Piaſtres, à	48	10	

DU HAVRE, *le 10 Juin 1769.*

Prix courants de quelques denrées.

Froment, 6 ℔ 10 ß *le boiſſeau*; ſeigle, 3 ℔ 17 ß 6 d. auſſi *le boiſſeau*; farine de la 1re qualité, 19 ℔ 10 ß *le quintal.*

Huile d'olive de Port-Maurice & d'Oneille, 80 ℔, dito de Provence, 78 ℔ 10 ß; ſavon bleu vif, 47 ℔; dito bleu pâle, 47 ℔ 10 ß; ſavon blanc, 48 ℔; ſoude d'Alicante, 20 ℔.

Brai gras, de 30 à 35 ℔ *le baril*; brai ſec, 11 ℔ *le cent*; goudron, 14 ℔ *la flûte.*

Sucre terré, de 47 à 53 ℔; ſucre brut, de 27 à 30 ℔; café de la Martinique, de 1 ℔ 1 ß à 1 ℔ 1 ß 6 d.; dito de Saint-Domingue, de 19 ß à 1 ℔; indigo cuivré, de 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß; dito violet, de 7 à 8 ℔; coton de S. Domingue, de 120 à 125 ℔; dito de la Martinique & de la Guadeloupe, de 110 à 120 ℔; cacao en grains, 14 ß; bois de campêche, de 9 à 12 ℔.

MÉCHANIQUE.

Deſcription d'une Machine très-ingénieuſe pour ramaſſer un petit corps quelconque au fond d'un puits, ſans être obligé d'y deſcendre. Extrait du Voyage de l'Europe, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne.

On ſe ſert à Rome d'un moyen très-ſimple pour tirer les ſeaux des puits, & tout autre corps qui pourroit y être tombé, ne fût-il pas plus gros qu'une noix. La machine que je vais décrire procure ce ſingulier avantage : elle eſt compoſée de trois demi-cercles de fer; l'un d'entr'eux, qui ſe place dans le milieu des autres, ſe recourbe en ligne droite juſqu'à deux pouces de longueur à chaque bout, & reſſemble à l'anſe d'une Marmite : il a trois anneaux; le premier eſt au-deſſus vers le milieu, & les deux autres ſont à côté. Le plan dans lequel ils ſe trouvent vis-à-vis l'un de l'autre forme avec le plan du demi-cercle un angle droit; les deux autres demi cercles ont chacun des trous circulaires aux deux bouts, & ſont garnis de dents de fer aſſez près les unes des autres, & placées ſur leurs plans. Vers le milieu de chacune de ces deux parties eſt un anneau dont on va expliquer l'uſage. On rapproche les deux demi-cercles garnis de dents, de maniere qu'ils forment un cercle entier; les dents touchent la terre, le troiſième demi-cercle fait en forme d'anſe doit entrer par les bouts recourbés de la circonférence dans les trous dont j'ai parlé; on les rive pour lors & la machine eſt faite : on doit cependant avoir attention de faire les circonférences des demi-cercles garnis de dents plus longues de deux côtés de la longueur d'une dent, & de les couder à angles droits de leur côté dans cette même étendue. C'eſt dans ces deux bouts que ſont les trous par où paſſent les deux extrêmités

de l'anſe; on ſentira bien-tôt la raiſon de ces coudes. On attache trois cordeaux à cette machine ; celui du milieu tient à l'anneau qui eſt au-deſſus de l'anſe, & ſert à tirer l'inſtrument ; les deux autres cordes paſſent chacune par les anneaux qui ſont à côté de l'anneau vertical de l'anſe, & vont s'attacher aux anneaux qui ſont vers le milieu des demi cercles garnis de pointes ou de dents. On tire ces deux dernieres de façon qu'elles tiennent les demi-cercles ouverts, & formant le cercle entier : on ſupporte le tout par la corde du milieu, pour le laiſſer tomber ſur l'endroit où l'on ſoupçonne qu'eſt le ſeau ou tout autre corps. On tire alors la corde du milieu, & l'on lâche un peu les autres. Il eſt évident que la peſanteur des demi-cercles garnis de dents les rapproche l'un vers l'autre, de maniere qu'ils ne forment plus qu'un cercle avec l'anſe. Le ſeau ou le corps ſe trouve alors au-deſſus des dents, & on le retire avec la machine qui eſt plus ou moins grande. Celle que j'ai vue avoit deux pieds de diamétre, les demi cercles étant ouverts.

Un ſeul inſtrument de cette nature ſuffit pour un Quartier, parce que les voiſins ſe le prêtent mutuellement. Une figure eût évité bien des longueurs ; on la trouvera dans le grand Ouvrage de M. Pingeron ſur les Arts utiles. Une perſonne un peu intelligente pourra cependant avoir une idée juſte de cette machine, en deſſinant chaque partie dans l'ordre où elle eſt décrite. Le tout reſſemble à ces crochets auxquels on pend la viande, avec cette différence que le cercle garni de petits crochets eſt briſé vers l'endroit de l'anſe ſemi circulaire. Cette machine peut être de la plus grande utilité dans les Ports de mer : au lieu de deux demi-cercles qui ne touchent chacun le fond du puits que dans un point, on pourroit mettre deux verges de fer courbées de maniere que l'une devant l'autre elles formaſſent un quarré long ; les dents ratiſſeroient pour lors un plus grand eſpace, & l'on ſeroit plus ſûr d'attraper promptement le ſeau.

M. Pingeron ſe rappelle d'avoir vu une machine de cette derniere forme dans une deſcription Allemande de la Suiſſe. Les Habitans de cette Contrée s'en ſervent pour arracher certaines plantes qui ſont ſur des parties de rochers inacceſſibles.

FINANCES.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 2 Mai 1769.*

UN Antiquaire qui avoit lu depuis peu l'Hiſtoire de l'Abbaye de Croyland dans le Comté de Lincoln, écrite par Ingulphe, & qui avoit obſervé que les limites de cette Abbaye devoient être marquées par certaines pierres ou petits obeliſques, s'y eſt fait conduire il y a quelques jours par un Fermier du voiſinage, & s'eſt rendu ſur le lieu où l'un ces obeliſques étoit toujours reſté. Après l'avoir examiné avec beaucoup de curioſité ; il alla paſſer la nuit à *Spalding*. Le lendemain il retourna de très-grand matin, & tout ſeul, à l'obeliſque, muni d'une beche & d'une pioche. Après avoir fouillé dans les fondemens de ce Terme, il fut bien ſurpris d'y trouver une urne enterrée, qui contenoit ſix différentes pieces d'or & d'argent monnoyé, toutes frappées ſous le regne de Guillaume ſurnommé le Bâtard. Cette importante découverte ne peut manquer de lever bien des difficultés par rapport à l'ancienne monnoie de ce regne, ſur laquelle on n'a eu juſqu'à préſent que des connoiſſances auſſi confuſes qu'incertaines.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1769.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Ac. des Indes.	1015	1015	1015
Emp. de la Com.	360		
Prom. à 5 p %.		28	28
Prom. à 4 p %.	50 ½	51	50 ½
Ac. des Fermes.	852 ½	852 ½	855
2ſ. p. l. du Dix.	8	7 ½	7 ½
3e. Loterie.		1	
Annuités.			295
Coup. d'An.	58 ½	58 ½	58 ½
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	48 ½	48 ½ 49	49 48 ½
Col. 1759.	50	50	50
Canada.		55	55
4e. L. Epoques.	17 16 ½	17 16 ½ 17	17
Nouette.	47 ½	47 ½	47
Ac. de la caiſſe.	1035	1035	1035 Janv. 1027 ½
tirage de la C.		5e 333	3e 383 4e 345 5e.
2e Lot. Comp.	307	307	307 (333
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. % ſ. l. cuirs			
A 3 p. % ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 58.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 30 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 9 Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 793 tonneaux, 6 Anglois de 504 & 3 Hollandois de 302 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Vigilant*, Capitaine *Jacques Gaſpar*, venant du Cap François chargé de 397 bariques creoles, 12 quarts de ſucre, 309 futailles de café & autres; le *Saint Antoine*, Capitaine *Chriſtophe Vinnock*; le *Saint François*, Capitaine *Jacques Weus*, venant tous deux de la côte d'Ecoſſe chargés de harengs & morues provenants de leur pêche; la *Sainte Anne* de Nantes, Capitaine *J. Dalbarade*, venant de Bergues en Norwege chargé de 96 tonnes de morue, 150 barils de harengs & une partie de planches; la *Jeanne Catherine* de Dieppe, Capitaine *Pierre Flouet*, venant du Havre chargé de toiles & autres marchandiſes; l'*Eliſabeth* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Vincent Chaſſin*, venant de Libourne chargé de vin; la *Roſalie*, Capitaine *Laurent Verbrugghe*, venant de Bordeaux chargé de 70 pieces d'eau-de vie, 25 paniers de liqueurs & autres marchandiſes; le *Duc de Bourgogne*, Capitaine *Nicolas Delille*, venant de Marſeille chargé d'huile, coton, ſoufre, corinthes, amandes & autres marchandiſes; le *Saint Pierre* de la Hougue, Capitaine *Nicolas Honivet*, venant de la Hougue ſur leſt; des Anglois, le *Gedeon & Hannach*, Capitaine *Richard Gillbe*, venant de Londres chargé de riz, fer, plomb, tabac en feuilles & autres marchandiſes; le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Flintoff*; la *Dorothée*, Capitaine *Mathieu Eaden*, venant tous deux de Sunderland chargés de charbon de terre; l'*Exeſter*, Capitaine *Joſeph Hart*, venant d'Oſtende; la *Volonté d'Amis*, Capitaine *Robert Orsbun*, venant de Rocheſter; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *John Cannor*, venant de Dublin tous trois ſur leſt; des Hollandois, la *Jeune Marie*, Cap. *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue chargé de 50 tonnes de morue, 30 pieces de genievre & autres; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Cornil Andries*, venant de Barcelonne avec 15 pipes d'eau-de vie, 60 pieces 30 demi pieces de vin Tinto & autres marchandiſes; l'*Anne Adrienne*, Capitaine *Hannes Willyns*, venant d'Amſterdam chargé de cire, canelle, acier, épicerie, droguerie, &c.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 11 Navires François de 1035 tonneaux, 5 Hollandois de 609, 3 Anglois de 224 & 1 Suédois de 108 tonneaux; ſçavoir, des François, la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Louis Frechon*, allant au Port au Prince; le *Jean Jacques*, Capitaine *Nicolas Chamault*, allant aux Cayes Saint Louis chargés tous deux de bierre, beurre, bœuf, farines, fromages & autres marchandiſes; la *Jeanne Françoiſe* de Nantes, Capitaine *Jean Chauroy*, allant à Nantes chargé d'huile, amidon & autres; le *Bienfaiſant* de Bourefranc, Capitaine *Jean-René Godefrien*; le *Saint Sauveur* de Molenne, Capitaine *Yves Marec*; la *Marie Joſephe* du Conquet ainſi que le ſuivant, Capitaine *Marc Duboſq*; le *Ceſar Auguſte*, Capitaine *Ceſar Meſcoff*, allant tous quatre à Marennes; la *Roſalie* de Penerf, Capitaine *Marc Allain*, allant à Nantes; les *Quatre Familles* de Landerneau, Capitaine *Pierre Cloatre*, allant à Breſt; le *Bien Venu* de Saint Malo, Capitaine *Joſeph Caprel*, allant à Saint Malo; la *Marie Jeanne* de S. Briac, Cap. *Jacq. Joulain*, allant à la Rochelle tous huit ſur leſt; des Hollandois, l'*Anne*, Capitaine *Laurent Vanderſtam*, allant à Amſterdam chargé d'ouvrages d'oſier & d'autres marchandiſes; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbels*, allant à Schiedam avec futailles vuides; les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Kanne*, allant à Terveer; la *Gertrude*, Capitaine *Jelle Jelles*, allant à Amſterdam; le *Chartron de Bordeaux*, Capitaine *Pierre Gerbrandt Heſſels*, allant à Dantzick tous trois ſur leſt; des Anglois, la *Marie*, Capitaine *Samuel How*, allant à Londres; la *Volonté d'Amis*, Capitaine *John Stouy*, allant à Newcaſtle chargés tous deux d'eau de vie, indigo, genievre & autres; l'*Amitié des Freres*, Capitaine *Samuel Dunsley*, allant à Sunderland ſur leſt; le Suédois, la *Jacobina Catherina*, Capitaine *Johan Forſen*, allant à Wa- ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 4 Juillet 1769, il eſt entré dans

ce Port 2 Navires & deux petits Bateaux François & 3 Bâtimens Etrangers; ſçavoir, des François, le *Prince de Rohan*, Capitaine *Leceſne* (*), venant du Cap François en 46 jours chargé de ſucre, café, coton & bois de Gayac ; le *Belle Eſclave*, Capitaine *Michel* Marſeillois, venant de Marſeille chargé de vin, eau de vie, & une petite quantité de ſavon ; les Bateaux venant de la pêche chargés d'environ 4000 maquereaux ſalés ; des Bâtimens Etrangers, la *Marguerite*, Capitaine *Vernic* Anglois, venant de Glaſcow chargé de ſoude de varec pour Rouen ; la *Vérité*, Capitaine *Hillers*de Breme, venant de ce même endroit chargé de 1120 ſacs de froment ; la *Dame Anne & Tukela*, Capitaine *Dockes* Hollandois, venant de Port Maurice, d'Oneille & d'autres endroits des côtes d'Italie, chargé d'huile d'oliver

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 7 Navires François & 10 Etrangers; ſçav. des François le *S. Jacques*, Cap. *Aze*, allant à la Guadeloupe ; l'*Apollon* Navire neuf, Capitaine *Baſſac*, allant en Guinée ; la *Picarde*, Capitaine *Lambert*, allant à Cadix chargé de diverſes marchandiſes de mercerie, quincaillerie & bijouterie ; la *Providence*, Capitaine *Colliot*, allant à Saint Valery ſur Somme avec le reſtant de ſon chargement de vin pris à Cette ; l'*Auguſte Saint Pierre*, Capitaine *Dubois*, allant à Boulogne & à Dunkerque ſur leſt ; le *Cheval Marin*, Capitaine *Carron* ; le *Loup*, Capitaine *Legelé*, venus tous deux de Rouen, allant le premier à Breſt chargé de plâtre & craie, le ſecond allant à Brehat ſur leſt ; des Etrangers, la *Ville de Leyde*, Capitaine *Syben* Hollandois ainſi que les Sept ſuivants ; la *Fortune*, Capitaine *Saigt*, allant tous deux à Hambourg chargés de café ; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *Geerken*, allant à Cork ; l'*Agathe Marie*, Capitaine *de Jong*, allant à Lisbonne ; l'*Eliſabeth Marie*, Capitaine *Groof* ; la *Dame Marie*, Capitaine *Fedde Melles* ; les *Maries Hendricks*, Capitaine *Romeyn* ; le *Jeune Arnauldas*, Capitaine *Allan*, allant tous quatre à Cadix & à d'autres Ports de la Méditerrannée ſur leſt ainſi que les deux précédens ; le *Cheſne*, Capitaine *Disbrough*, Anglois ainſi que le ſuivant, allant à Scarbourg ; le *Pélerin*, Capitaine *Spherds*, allant à Newcaſtle tous deux ſur leſt.

(*) *Ce Navire étoit parti du Havre ſous le commandement du Capitaine* Moulin Laperelle *qui eſt mort pendant le voyage.*

DE ROUEN.

Etat & nombre des différens Bâtimens entrés dans ce Port pendant le mois d'Avril 1769.

Il eſt entré dans ce Port 125 Navires, Barques ou Alleges ; ſçavoir, 40 venant du Havre, 16 de Honfleur, 5 de Tancarville, 1 de Harfleur, 1 de Caudebec, 1 de Fecamp, 2 de Cherbourg, 1 de Morlaix, 1 d'Iſigny, 1 de Saint Malo, 9 de Nantes, 1 de Marans, 3 de Dahouet, 3 de Treguier, 1 de Lannion, 1 de Pontrieux, 1 de Saint Gilles, 1 de la Rochelle, 6 de Bordeaux, 1 de Barcelonne, 2 de Lisbonne, 2 de Cadix, 1 de Cette, 5 d'Oſtende, 5 d'Embden, 2 de Roterdam, 2 d'Amſterdam, 4 de Hambourg, 3 de Dantzick, 1 de Hull, 1 de Breme & 1 de Campveer.

Il a été importé dans cette Ville, venant de l'Etranger les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir :

De *Lisbonne*, 276 balles 100 ſacs de coton en laine, 262 caiſſes 9 barils de fruits, 1783 cuirs, 100 buches 11 planches de bois de Paliſſandre, 6 balles de droguerie, 165 petites dents d'éléphants.

De *Cadix*, 4289 cuirs ſecs en poil, 25 barils 7 potiches de raiſins, 72 barils 13 potiches d'huile d'olive, 1 boëte de ſemences de fleurs, 14 ſurons d'indigo, 1 grenier 165 caiſſes de fruits, 12 barils 2 ſurons de cochenille, 15 ballots 7 ſurons de jalap, 1 caiſſe de cacao, 15 caiſſes de chocolat, 2 caiſſes de quinquina, une boëte une botte de vanille, 1 balle de laine de Vigogne, 1 baril de poiſſon à l'huile, 1 balle de racine de garance, 1 ſac de graine dito, 8 ballots de figues, 1 ſac d'écaille, 1 ſac d'encens, 1 caiſſe de jambons & du vin.

D'*Embden*, 5 greniers d'avoine, 1 laſt de bled, 2625 pains de fromage.

La Suite pour d'autres Supplémens.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 18 Juillet.

AGRICULTURE.

LETTRE DE M. DE M.

Aux Auteurs de la Gazette.

JE penſe, Meſſieurs, que toutes les Sociétés Royales d'Agriculture devroient faire inſérer dans votre Gazette un précis hiſtorique de tout ce qui ſe paſſe de plus intéreſſant dans leurs Séances. Ces Sociétés ſont partagées en différens Bureaux qui ont chacun leur Secretaire Perpétuel. Celui qui eſt chargé de cette fonction honorable peut facilement faire un relevé des regiſtres, des délibérations, & un extrait des Mémoires. C'eſt ce qui ſe pratique chaque année au Bureau de Brive, en vertu de l'article 3 du Réglement pour ſa police intérieure. Cette Société tient une Aſſemblée publique, annoncée par des affiches, & M. le Secretaire Perpétuel, après l'ouverture de la Séance, qui ſe fait par un Diſcours, ou par un Mémoire de la compoſition du Directeur annuel, rend compte au Public de tout ce qui s'eſt paſſé depuis la derniere Aſſemblée publique. Ce ſont ces comptes rendus que je vous adreſſe, Meſſieurs, pour être inſérés dans vos Gazettes, où ils doivent naturellement trouver place. Quoique le Bureau de Brive ſe ſoit aſſemblé vingt-quatre fois depuis le 29 Juillet 1761 juſqu'au 12 Janvier 1763, ce n'eſt qu'à cette derniere époque que commencent les comptes dont il s'agit. Il ne m'a pas été poſſible de me procurer ceux qui ont été faits antérieurement.

Nota. Il ſeroit à deſirer que toutes les Sociétés d'Agriculture vouluſſent ſuivre l'exemple de celle du Bureau de Brive, puiſqu'il en réſulteroit les plus grands avantages pour l'Agriculture. Le Cultivateur informé que d'illuſtres Citoyens s'occupent avec zele & ſans relâche du premier des Arts, ſentiroit renaître ſon courage, & s'adonneroit avec plus d'ardeur aux travaux de la campagne; il ſçauroit d'ailleurs où trouver des reſſources pour l'amélioration des différentes branches de l'Agriculture, & à quelle Société il pourroit s'adreſſer pour tel ou tel objet. On peut dire ſans flatterie que ces Sociétés ont déja procuré de grands biens; je parle de celles qui ne dédaignent pas de s'occuper des procédés de culture, moyens mille fois plus utiles pour perfectionner le premier des Arts, qui eſt encore au berceau, que tous les grands raiſonnemens que le Laboureur ne lit pas. L'expérience ne prouve que trop tous les jours que le Colon a beſoin d'être tiré de ſa malheureuſe routine & de ſon indolence. Pour un canton bien cultivé, il y en a mille dont la culture eſt des plus mauvaiſes.

La Nation ne pourra jamais aſſez reconnoître la bonté paternelle du meilleur des Rois, à qui elle eſt entierement redevable du rétabliſſement de l'Agriculture. C'eſt en vain qu'on nous vante avec faſte ce qui ſe paſſe tous les ans à la Chine, où l'Empereur *eſt obligé, par la loi*, de tracer quelques ſillons avec la charrue (*a*); *obligation*, com-

(a) *Une poignée de riz & du thé ſuffiſent pour*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

me on voit, & *pure cérémonie ;* elle ne fait pas plus de bien à l'Agriculture que celle de poſer la premiere pierre à un bâtiment, en fait à l'Architecture. Mais s'en occuper ſérieuſement, fournir tous les moyens de la faire fleurir, lever à fur à meſure toutes les entraves qui la gênent, s'en déclarer *volontairement* le protecteur, c'eſt favoriſer l'Agriculture d'une maniere véritablement efficace ; c'eſt la tirer de l'aviliſſement où elle étoit tombée; c'eſt lui donner tout l'eſſort poſſible. Un ſi grand bienfait étoit réſervé pour le regne de notre glorieux Monarque, dont les François beniront à jamais la mémoire.

Nous donnerons dans la Gazette prochaine, & les ſuivantes, les comptes rendus aux Séances publiques de la Société Royale d'Agriculture du Bureau de Brive. Nous l'avons déja dit, notre Gazette eſt comme les faſtes de l'Agriculture; & ſi toutes les Sociétés vouloient nous communiquer les mêmes comptes rendus, on trouveroit un jour dans nos Gazettes l'Hiſtoire ſuivie du renouvellement de l'Agriculture & de ſes progrès.

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres à la Lettre du Laboureur Bas-Normand, inſérée dans la Gazette, Nº. 45 de cette année.

Je prie M. le Laboureur Bas-Normand d'être perſuadé que lorſque j'ai dit que les Communes pouvoient être un ſecours pour les Cultivateurs, je ne l'ai dit qu'après en avoir reſſenti les effets & en avoir fait l'expérience pendant plus de douze ans à la Terre de Villeparisis, Village moitié chemin de Meaux, & à une lieue du Bourg de Claye qui ſe trouve ſur la même route, & dont j'ai rapporté dans la Gazette Nº. 39 tous les avantages & les ſecours que les Communes ont procurés & procurent encore aux Habitans de ce Bourg : celles de la Terre de Villeparisis n'étant pas auſſi conſidérables, ſont toujours reſtées pour ſervir de pâtures aux différens beſtiaux des Habitans, & elles m'ont été, comme aux autres, d'un grand ſecours pendant les douze années ou environ que j'ai fait valoir la petite ferme de deux charrues de cette terre, ſecours d'autant plus néceſſaire qu'il n'auroit pas été poſſible d'envoyer ailleurs pâturer 15 vaches & trois cents bêtes à laines pendant environ trois mois. A la vérité les bêtes à laines auroient pu trouver de quoi ſubſiſter dans les terres en jacheres ; mais les vaches avoient beſoin de Communes : lorſqu'elles revenoient de ces pâturages, elles donnoient abondamment du très-bon lait. Il faut obſerver que les pâturages de ces Communes étoient aſſez bons; les différents beſtiaux qui y alloient pâturer fourniſſoient abondamment des engrais pour améliorer & engraiſſer ces ſortes de ſols. La ſeule attention qu'avoit la Communauté; & moi-même, c'étoit de bien tenir les foſſés de ces Communes récurés, & de bien faire répandre les terres de ces foſſés ſur le ſol, où j'avois ſoin (lorſque l'herbe commençoit à pouſſer) de faire paſſer la herſe pluſieurs fois, pour bien étendre les terres que les taupes ramenent ſur le ſol, réchauffer, par ce moyen, les plantes & mêler les engrais de différents beſtiaux.

Mon avis eſt donc que toutes les Communes & landes ſoient régies ſuivant la nature du terrein & les productions qu'elles peuvent donner. Il eſt plus avantageux dans certains cas, & ſuivant certaines circonſtances, de partager les Communes entre les Habitans qui y ont droit; dans d'autres, de les affermer au profit & à la décharge des impôts de la Communauté, ſur-tout à la décharge des pauvres. Ces baux de trois, ſix ou neuf années ne peuvent être moins déſavantageux que ceux des autres fermes. Si ces Communes, landes ou marais ſont mis en labours, il n'eſt point douteux que les Fermiers ne ſoient tenus de convertir les pailles & autres fourrages qui en proviennent en fumiers, qu'ils ſeront tenus de faire tranſporter ſur ces ſortes de ſols. Les conditions ne peuvent être moindres que celles d'un Particulier qui affermeroit une terre; je dis plus, la Communauté faiſant un bail, il y a bien plus de ſurveillants pour

---

nourrir pendant un jour un Chinois. Le Peuple en général eſt très pauvre, ce qui fait qu'on y voit ſouvent des enfans expoſés, parce que le pere ne peut les nourrir. Ces enfans périſſent miſérablement. On peut ſur cela conſulter les Miſſionnaires, qui ſe hâtent de donner le Baptême à ces infortunés.

faire exactement remplir les conditions de ce même bail. Si au contraire il eſt fait pour laiſſer en herbages les bonnes Communes ou marais, les conditions peuvent & doivent être les mêmes ; c'eſt à-dire, que celui qui prendra à ferme ces ſortes de terreins, ſera tenu de les bien entretenir pour en former de bons pâturages, ſuivant la nature du ſol & la qualité de l'herbage ; alors l'amélioration de ces ſortes de terreins, par les différens engrais que les beſtiaux y déposent ; s'y fait d'elle-même. Je conclus donc, ſoit qu'on partage les Communes, ſoit qu'on les faſſe valoir en Communauté, ou qu'on les donne à bail, qu'il paroît à propos que le tout ſoit réglé, pour le plus grand bien, ſuivant les cas & circonſtances des lieux. Ces terreins alors procureront beaucoup à ceux qui y ont quelques droits, contribueront à la multiplication des denrées de toutes eſpeces & aux progrès de l'Agriculture.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1769, dans la Généralité de Soiſſons, & Juin dans les Généralités de

SOISSONS				CAEN.				ORLÉANS.				ROUEN.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.				
Château-T.	22	2		Avranches.	25	4		Beaugency,				Andely.	26	13	
Chauny.	23							Blois.	23	6	8	Arques.			
Clermont.	25	7	9	Bayeux.	22		8	Chartres.	27	12	2	Caudebec.	26	1	10
Coucy.	23	15										Dieppe.	24*	14	9
Creſpy.	26*			CAEN.	24	9	7	Châteaudun.	22	14		Eu.			
Fer-en-Tard.	22	10						Clamecy.	22	3		Evreux.	28	11	4
Guiſe	24			Carentan.	20*			Dourdan.	27*	16	2	Giſors.	26	13	4
Ham.	21	16										Le Havre.	29	17	
Hirſon.	24	13	3	Coutances.	24	10		Gien.	21*			Lions.	28	6	4
Lafere.	18*							Montargis.	21	5	1	Magny.	30		
Laon.	19	13	9	Mortain.	24			ORLEANS.	26	5	9	Neufchatel.	24	16	5
Marle.	20	6	6	St. Lo.	23	19	2					Pont-de l'Arche.	28		
Noyon.	22	16	8					Pithiviers.	22	10	5	Pont-Audemer.	30*	18	9
Ribemont.	24			Valognes.	22	3	4					Pont-l'Ev.	25	15	
SOISSONS.	21	7	6					Romorentin.	24			ROUEN.	28	11	4
Vervins.	22	10		Vire.	26*	8		Vendôme.	23	7	4				

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	17	5	From. le ſep.	23	12	9	From. le ſep.	23	16	4	From. le ſep.	27	12	2
Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		3	5
Avoine le ſ.	5	17	10	Avoine le ſ.	7	16		Avoine le ſ.	7	16	5	Avoine le ſ.	8	8	11
Foin le q.	2	1	8	Foin le q.	4		1	Foin le q.	2	12	1	Foin le q.	2	1	
Paille le q.	1	2	8	Paille le q.	1	15	5	Paille le q	1	4	8	Paille le q.	1	4	2

QUESTION

Au ſujet des Abeilles.

Un Amateur obſerve que le plus grand & preſque le ſeul embarras conſidérable qu'il y ait dans l'éducation des abeilles ; c'eſt la difficulté de ramaſſer les eſſaims ; car ſuppoſé qu'on eût quelques centaines de ruches, comme la choſe eſt poſſible, il pourroit arriver qu'un homme auroit dix, douze & plus d'eſſaims à recueillir à la fois.

Or on peut défier les plus habiles d'en venir à bout : il faudroit donc trouver le moyen de ramaſſer les eſſaims à coup ſûr, ſans embarras & ſans peine. J'imagine que cela ſe pourroit exécuter par l'adhéſion bien ménagée d'une ruche vuide avec une ruche pleine diſpoſée à eſſaimer, & que le nouvel eſſaim ſe fixeroit de lui-même dans la ruche adaptée pour les recevoir; mais adaptée, ſoit au deſſous, ſoit de côté, toujours de maniere qu'il n'y eût pas d'autre iſſue pour ſortir de la mere ruche.

Si l'on pouvoit réaliſer quelque pratique ſemblable, & la réduire en art, je ſens que l'éducation des abeilles ſeroit un Perou.

M. Palteau, page 204 de ſa nouvelle conſtruction de ruches, aſſure qu'il y a une eſpece de mouches qui ſe prête à cette méchanique, & qu'il en a fait pluſieurs épreuves. Ne pourroit on pas donner plus d'extenſion à une pratique ſi deſirable, & la choſe ne vaudroit-elle pas bien la peine de propoſer un Prix d'Agriculture, pour exciter ſur cela l'induſtrie des curieux ?

Autre Queſtion.

On demande quel eſt le terrein le plus propre pour ſemer le fromental en prairie artificielle, & combien il dure d'années ſans être renouvellé ?

École Royale vétérinaire de Paris.

Les troupeaux de moutons du nommé Deſmarets, Laboureur de la Faiſanderie du Roi, ayant été attaqués du claveau, le ſieur Danguin, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, a été envoyé à Saint-Germain-lès-Compiegne, & s'eſt établi, depuis le 15 Juin juſqu'au 6 Juillet, chez ce Laboureur, chargé de quatorze enfans.

Le nombre des moutons atteints d'un claveau confluent & malin étoit de 143, celui des moutons atteints d'un claveau diſcret étoit de 206. Total, 349.

Soixante-huit malades étoient morts avant l'arrivée de l'Eleve; il en eſt mort douze entre ſes mains; il en a guéri 131 du claveau malin, & il a ſauvé tous ceux qui étoient atteints du claveau diſcret : de ſorte que le total des animaux guéris eſt de 337, ſans y comprendre 40 autres moutons qu'il a préſervés.

Le certificat de M. Leveque, Lieutenant Général de Police, & Subdélégué de l'Intendance de Paris au Département de la Ville & Election de Compiegne, atteſte la vérité de ces guériſons, & prouve que le claveau confluent dont il s'agit étoit en quelque ſorte invétéré dans le plus grand nombre des malades qui ont été traités.

MINES DE CHARBON,

Situées près la Ville de Doué en Anjou, Election de Saumur, en pleine exploitation,

A VENDRE.

Quatrième & derniere Publication, ſans eſpérance d'autre remiſe.

On fait ſçavoir à tous qu'il appartiendra, qu'en vertu des Arrêts du Conſeil, des 24 Mai 1766 & 29 Janvier 1769, & de l'Ordonnance de Monſeigneur l'Intendant de la Généralité de Paris, Commiſſaire du Conſeil en cette partie, du 24 Juin ſuivant, il ſera le Lundi 24 Juillet prochain 1769, procédé *en la Ville de Compiegne*, à la vente & adjudication, au plus offrant & dernier Enchériſſeur :

1°. De la ſubrogation au Privilége accordé par S. M. ſans limitation de temps, pour l'exploitation deſdites Mines de Charbon de Saint Georges, Chatelaiſon & Concourſon.

2°. De ladite Mine de Charbon avec tous les Bâtimens, Puits, Puiſarts, Magaſins, Machines, Equipages, Bois, Cables, Approviſionnemens, Chevaux, Bœufs, Harnois, Pailles, Foins, Avoines, Forges de Serrurerie & Marechallerie, Outils, Fers ouvragés & vieux Fers, Meubles & Uſtenſiles eſtimés, non compris le Charbon extrait, 35743 livres.

3°. De tout le Charbon qui ſe trouvera extrait juſqu'au jour que l'Adjudicataire prendra poſſeſſion deſdites Mines.

Aux charges, clauſes & conditions portées par l'Affiche, & ſuivant les éclairciſſemens qu'on pourra prendre chez Me Bellart, *Avocat aux Conſeils du Roi, Avocat Pourſuivant, demeurant à Paris, rue des Prêtres*

Saint Germain l'Auxerrois, au coin de la rue de la Monnoie.

Il ſera procédé à ladite Adjudication ledit jour Lundi 24 Juillet prochain 1769, *en ladite Ville de Compiegne*, le Conſeil y ſéant, & dans l'Hôtel & pardevant Monſeigneur l'Intendant de la Généralité de Paris, Commiſſaire du Conſeil en cette partie, en la maniere accoutumée, *heure de midi*, ſur l'enchere de Me Bellart, Avocat Pourſuivant, à la ſomme de 16600 livres, l'enchere courante à la ſomme de 100 livres.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 5, juſqu'au Samedi 8 Juillet 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 29 muids 2 ſeptiers de froment, 12 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 528 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 216 muids de froment, 26 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 527 muids 8 ſept. de farines, ce qui a fait 245 muids 2 ſept. de froment, 38 muids 8 ſept. de ſeigle, & 1056 muids 2 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 168 muids 1 ſeptier de froment; il reſtoit du marché précédent 347 muids, ce qui a fait 515 muids 1 ſeptier.

Le Samedi 8 Juillet, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1855 muids 1 ſeptier, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 522 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1332 muids 7 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 26 ℔, le ſeigle, de 12 à 13 ℔ 15 ß; le froment a été vendu à la Greve de 21 ℔ 10 ß à 29 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 9 ß 3 ₰ à 2 ℔ 5 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *15 Juillet 1769.*		MARSEILLE. *le 5 Juillet.*		AMSTERDAM *le 10 Juillet.*		CADIX. *le 27 Juin.*	
Amſterdam,	55	Londres,	31 5 8e	Paris,	54 1/8 53 3/4 à 2 1/2	Paris,	76 3/4 77
Lond.	32 1 16e	Amſt.	53 7 8	Lond.	33 11 1/2		
Hambourg,	179 3/4	Cadix,	15 3	Bordeaux.	53 3/4	Amſterd.	95 3/4 96
Madrid,	14 18	Madrid,	15 4	Madrid,	93 1/4 1/8		
Cadix,	14 18 6	Livourne,	98 1/2.	Cadix.	92 1/2	Londres,	40 1/2 5 8
Livourne,	96 1/2	Naples	86	Lisb.	46		
Lyon,	3/4 p.	Gênes,	96 1/2.	Veniſe,	89 1/2	Madrid.	1/2 p. 0/0 p. *let*
		Paris,	1 p. 0/0 b.	Gênes,	85 3 8		
		Lyon. Pâque,	2 p. 0/0 b.	Livourne,	87 1/4		
		Montpellier,	au p. 60 j.	Hamb.	32 1 16e		
		Piaſtres,	49 10				

Question de Commerce.

En Janvier 1757 un Fabricant de Province convient avec un Négociant d'un Port de Mer de lui adreſſer des marchandiſes de ſa Fabrique, pour les vendre en commiſſion à la rétribution convenue.

En conſéquence le Fabricant envoie, depuis 1757 juſqu'en 1763, audit Négociant pour deux cents mille francs environ de

marchandiſes, dont partie a été vendue pendant ledit intervalle de temps, & dont il en reſte encore à préſent pour vingt mille francs environ, que le Commiſſionnaire eſt par conſéquent dans le cas de renſeigner, ainſi qu'il en convient.

Pendant l'intervalle de 1757 à 1765, le Commiſſionnaire a adreſſé au Fabricant différens états de compte, à aucuns deſquels le Fabricant n'a jamais acquieſcé, les ſoupçonnant d'infidélité, & s'étant toujours réſervé d'en faire la diſcuſſion & la vérification; de ſorte que ces comptes ſont toujours reſtés en ſouffrance de la part du Fabricant.

Le Commiſſionnaire refuſe à préſent la vérification de la diſcuſſion deſdits comptes, & ſe fonde ſur cela ſur le laps de temps: il prétend, à ce qu'il paroît, que les états de compte par lui adreſſés ſont autant de liquidations ſoldées.

C'eſt ſur quoi on ſupplie MM. les Négocians, ou autres éclairés, de vouloir bien donner leurs avis par la voie de cette Gazette.

On penſe que ce Commiſſionnaire n'eſt pas fondé.

1°. Parce qu'il n'a joint à ſes comptes aucunes pieces juſtificatives.

2°. Parce qu'il y a des omiſſions dont il ne peut diſconvenir.

3°. Parce qu'il lui reſte encore pour vingt mille francs de marchandiſes appartenantes au Fabricant, & dont il a à faire les renſeignemens.

4°. Parce qu'enfin le Fabricant a toujours laiſſé ces comptes en ſouffrance, & qu'il s'en eſt explique en differens temps par ſes lettres.

Entr'autres infidélités, on a à reprocher au Commiſſionnaire d'avoir mandé en différentes fois au Fabricant, en Juin 1757, d'avoir vendu pour ſon compte & s'être engagé en ſon nom à fournir à Pierre en Septembre ſuivant 20 pieces de marchandiſes pour une ſomme de 14000 livres; que ſur cet avis le Fabricant a fait faire leſdites 20 pieces de marchandiſes, & les a envoyées pour le temps; qu'au commencement d'Août, ne recevant pas leſdites 20 pieces, le Commiſſionnaire a mandé au Fabricant, que faute par lui de les fournir, les Acquéreurs en alloient acheter d'autres à ſes frais, ou prétendre des dommages & intérêts; que pour éviter cela, le Fabricant redoubla de travail & d'intelligence, & fournit enfin leſdites 20 pieces au temps marqué: cependant leſdites 20 pieces ne ſe trouvent ni dans les comptes du Commiſſionnaire, ni vendues; de ſorte qu'elles ſont encore chez le Commiſſionnaire, qui, ſur ce que lui en a mandé le Fabricant, a ſimplement répondu, que ces pieces n'étoient pas arrivées à temps; ce qui eſt reſté en ſouffrance, ainſi que les autres reproches qu'on a à faire au Commiſſionnaire.

C'eſt encore ſur quoi on deſireroit avoir des avis.

OBSERVATIONS

Sur le Commerce du Nord.

Graces aux ſoins paternels, à la ſageſſe & à la prudence du Miniſtère, notre Commerce avec le Nord, qui déclinoit chaque jour, eſt dans le cas maintenant de faire des progrès.

Depuis long-temps les Négocians ſe plaignoient qu'il n'y avoit point de Traité de Commerce avec les Puiſſances de la Mer Baltique, que par conſéquent ils ne pouvoient plus trafiquer avec avantage; les Anglois, & principalement les Hollandois, étoient les ſeuls qui abordoient à ces parages; ils y portoient, comme ils y portent encore, de nos principales matieres premieres & de nos fabrications, & ils nous revendoient enſuite, comme ils le font toujours, celles qu'ils puiſent dans ces Contrées.

Leur Commerce ſe borne à un pur cabotage ou à un Commerce d'économie, il eſt vrai; mais ils retirent tout le fruit du nôtre, & nous impoſent même communément les loix qu'ils jugent à propos ſur nos débouchés, pour rendre leur cabotage d'autant plus fructueux.

Nous avions un Traité de Commerce avec les Villes Anſéatiques en date du 28 Septembre 1716; les conditions qu'il contenoit ne s'y trouvant ſuffiſamment avantageuſes & utiles, elles ont été rectifiées avec Hambourg, qui eſt Capitale de ces Villes, dans le Traité du 1er Avril 1769 que l'on vient de publier.

Nous avons un Traité du 23 Août 1742 avec le Danemarck; mais l'on n'en con-

roît plus avec la Suede & la Ruſſie ou la Moſcovie, ou s'il en exiſte, ils ſont ſuſceptibles de rectifications.

Que d'avantages ne réſultera-t-il pas, lorſque les vues judicieuſes du Miniſtere ſeront remplies!

DE BORDEAUX, *le 4 Juillet 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 49, troiſiéme ſorte, 44 à 46, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 38, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de S. Louis, 24 à 30, de la Martinique, 22 à 27. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß 6 ₰, d°. marchand, 19 ß 9 ₰ à 20 ß, d°. vieux, 18 à 19 ß. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 19 ß 6 ₰, d°. marchand, 18 ß 6 ₰, à 18 ß 9 ₰, dito vieux, 17 à 18 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 à 8 ℔, cuivré fin, 5 ℔ 17 à 18 ß, d°. marchand, 5 ℔ 12 à 15 ß, dito ordinaire, 5 ℔ 5 à 8 ß. Coton Saint-Domingue le quintal, 100 à 107 ℔, dito de la Martinique, 80 à 90 ℔, gingembre gris, 18 à 20 ℔, canefice, 35 à 40 ℔, cuirs tannés, 50 à 70 ℔, dito en poil, 30 à 45 ℔, rocou, 23 à 24 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 ₰ à 13 ß, ſyrop de raffinerie le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 120 ℔ les 32 veltes.

DU HAVRE, *le 12 Juillet.*

Navire en armement.

Le Navire la *Douce Marie* d'environ 220 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, 16 hommes d'équipage, commandés par le Capitaine *Auguſtin Leconte*, eſt en charge dans ce Port pour Cadix & Marſeillle, & partira vuide comme plein au plus tard le 10 Août prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à *Amiens* à MM. *Galand* pere & fils; à *S. Quentin* à MM. *Daniel Cotin* & Compagnie; à *Paris* à MM. *Tourton* & *Baur*; à *Rouen* à M. *J. N. Ribard*, & au *Havre* à MM. *David Chauvel* & fils, Armateurs de ce Navire.

MÉCHANIQUE.

Moyen ſimple & ingénieux, tiré du Recueil des Machines de Branca, Ouvrage Italien. Par M. Pingeron.

Les Méchaniques offrant de très-grandes reſſources dans les Manufactures par l'économie qu'elles apprennent à faire des hommes, nous croyons remplir l'objet que nous nous ſommes propoſés dans nos Gazettes, en rapportant tout ce qui peut contribuer à étendre ces ſciences. Le moteur que nous annonçons n'eſt autre choſe qu'un chapelet compoſé d'une chaîne ſans fin, c'eſt à-dire, dont les bouts ſont réunis; elle eſt garnie de diſtance en diſtance de globes de cuivre ou de fer blanc. Cette chaîne paſſe d'abord ſur une roue qui mene un arbre qui porte une lanterne ou une roue dentée, pour faire mouvoir une machine quelconque; le chapelet entre enſuite dans un tuyau cylindrique, dont le diamétre eſt un peu plus grand que les globes qui compoſent le chapelet: une petite ſource remplit ce tuyau, & le poids des colomnes d'eau, qui agit ſur ces globes, fait deſcendre le chapelet, qui tournant ſans ceſſe fait aller la machine. Ce moteur peut avoir lieu dans les cas où l'on n'auroit pas aſſez d'eau pour faire aller la roue d'un moulin. On ſent aiſément que le poids de la colomne ſupplée au volume d'eau ou à ſon impétuoſité. On doit donc avoir grand ſoin que l'eau tombe pure dans le tuyau cylindrique, de peur qu'il ne s'engorge. On mettra donc une grille ſous l'endroit où elle tombe, ou au bout de la rigolle qui la conduit; l'ouverture ſupérieure du tuyau cylindrique doit être en forme d'entonnoir.

PRESSE A MANIVELLE,

Inventée par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

L'utilité des preſſes dans la pratique des Arts m'a engagé à faire des recherches ſur la maniere de les ſimplifier: quoique je convienne que l'application de la vis à cette machine ſoit la plus naturelle, elle entraîne

cependant beaucoup d'inconvéniens.

1°. La difficulté d'exécuter cette vis & ſon écrou ; 2°. le temps que l'on perd pour mettre les barres à différentes repriſes dans la lanterne, pour faire deſcendre le chapeau de la preſſe ; 3°. enfin la place qu'exige la manœuvre de la machine. Je cherchai à rémédier à tous ces défauts dans le preſſoir que j'ai rendu public en 1766 dans le Journal d'Agriculture mois Juillet, Partie 1re. Les obſervations que l'on m'a fait faire depuis m'ont engagé à faire les corrections ſuivantes.

La preſſe eſt compoſée de deux montans comme à l'ordinaire ; le chapeau les reçoit dans deux entailles quarrées ; au-deſſus du chapeau ſont deux barres de fer verticales qui ſont dentelées, dans leſquelles engrainent deux petites roues dentées, traverſées par un arbre horizontal qui paſſe au travers des montans : au delà de ces pieces de bois eſt un rochet ſur l'arbre de fer, avec un cliquet au-deſſus pour empêcher la réaction des matieres que l'on comprime, & un œil au bout de l'arbre pour recevoir la manivelle à laquelle eſt appliquée la puiſſance. Si l'on deſiroit une force plus conſidérable, on pourroit adapter à l'arbre horizontal deux lanternes, dans les barreaux deſquelles on mettroit des leviers. Il eſt vrai que l'on retomberoit dans le troiſième inconvénient que j'ai voulu éviter. Je penſe qu'une manivelle d'une certaine longueur produit un effort ſuffiſant pour comprimer les choſes les plus ordinaires. Les deux bandes de fer crenelées doivent être un peu plus hautes que les montans, & paſſer par une traverſe qui les aſſujettiſſe par le haut. Il eſt facile de concevoir qu'une ſeule barre ſuffit dans les petites preſſes : ce n'eſt que dans le cas où l'on voudroit comprimer de grandes ſurfaces qu'on doit en mettre deux.

La machine que je viens de propoſer n'eſt autre choſe que le cric qui opere dans un ſens renverſé. Cette preſſe, dont l'exécution eſt ſi ſimple, n'exige que très-peu d'entretien, & paroît ſupérieure à celle qui eſt rapportée dans l'Encyclopédie, où les matieres ſont comprimées, à l'aide d'un cordage qui ayant paſſé ſur des mouffles va ſe rouler autour d'un arbre auquel eſt fixée une grande roue à laquelle la puiſſance eſt appliquée.

L'effet de la preſſe à manivelle eſt prompt. En relevant le cliquet qui empêche la réaction, on peut remonter le chapeau ou crapeau avec la plus grande aiſance, ſi l'on tourne la manivelle dans un ſens contraire.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 15 Juillet 1769.*

	℔	6	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à . . .	700		
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	5	
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6 marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10	
Piaſtres, à	48	10	

F I N A N C E S.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1769.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Ac. des Indes. .	1015	1020	1015 . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	360	. . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	30	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	50 ½	51	51 . . . .
Ac. des Fermes.	850	852 ½	852 ½ . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	1	1	. . . . .
Annuités. . .	295	295	295 . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	59	. . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	. . . . .	46 . . . . .
Emp. de 30 mil..	48 ½	48 ½	48 ½ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	50	. . . . .
Canada. . .	54 ½	54 ½	55 10 m . . .
4e. L. Epoques.	17	17 16 ½ . . .	17 . . . . .
Nouette. . .	47 ½	47 ½	47 ½ . . . .
Ac. de la caiſſe .	1035	1032 ½ . . .	. . . . .
tirage de la C.	3e 385 4e 340 5e.	. . . . .	3e 385 4e 343 .
2e Lot. Comp.	306 . . (334.	309 8 9 . . .	308 . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p. ⅌ ſ. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p. ⅌ ſ. l. Poſt.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 57.

DE ROUEN.

Suite de l'état général des bleds, ſeigle, &c. venus dans ce Port pendant le premier trimeſtre de l'année 1769, *tant pour être conſommés dans cette Province, que pour paſſer à Paris, & noms des Ports François ou Etrangers d'où ils ont été apportés*; ſçavoir :

En Fevriere.

De *Bordeaux*, 66 barils 336 ſacs de farines ; de *Libourne*, 1 grenier de froment ; de *Treguier*, 4 greniers 59 tonneaux & demi 990 boiſſeaux dito ; de *Fecamp*, 108 ſacs dito ; du *Havre*, 14 greniers 3273 ſacs 10312 boiſſeaux dito, 1 grenier 350 ſacs de ſeigle ; de *Tancarville*, 31 ſacs de froment ; de *Strangford*, 1 grenier dito ; de *Peroti*, 1 grenier dito ; de *Pont-l'Abbé*, 1 grenier dito ; de *Saint Malo*, 1 grenier dito ; de *Nantes*, 1 grenier 39 ſacs dito ; de *Paimpol*, 1 grenier dito ; de *Dahouet*, 1 grenier dito ; de *Wexford*, 1 grenier d'orge ; d'*Elbourg*, 1 grenier de froment ; de *Roterdam*, 1 grenier dito ; de *Hambourg*, 1 grenier 538 ſacs dito, 410 ſacs de ſeigle, 670 ſacs d'orge.

Total *de Février*, 29 greniers 59 tonneaux & demi 3969 ſacs 11302 boiſſeaux de froment, 1 grenier 760 ſacs de ſeigle, 66 barils 536 ſacs de farines, 1 grenier 670 ſacs d'orge.

En Mars.

Du *Havre*, 7 greniers 3129 ſacs 1200 boiſſeaux de froment, 231 ſacs de farines ; de *Honfleur*, 569 ſacs de froment, 2 tonneaux 235 barils 2043 ſacs de farines ; de *Cherbourg*, 2 barils de farines ; de *Tancarville*, 100 ſacs de froment, 4 ſacs de de ſeigle ; de *Treguier*, 2 greniers de froment ; de *Nantes*, 3 greniers, 9 tonneaux 4 ſacs de froment, 139 barils de farines ; d'*Audierne*, 2 greniers 85 tonneaux & demi de froment ; de *Saint Gilles*, 1 grenier de froment ; de *Bayonne*, 1 grenier dito, 536 ſacs de farines ; de *Bordeaux*, 10 barils 2148 ſacs de farines, 76 ſacs d'orge ; de *Libourne*, 1 grenier de froment ; de *Lezardieu*, 1 grenier dito, de *Bellon*, 1 grenier dito ; de *Quimperlé*, 1 grenier dito, d'*Amſterdam*, 2 greniers 52 laſts dito ; d'*Oſtende*, 130 ſacs de farines ; de *Roterdam*, 1 grenier de froment, de *Dregheda*, 1 grenier dito.

Total *de Mars*, 24 greniers 52 laſts 94 tonneaux & demi 3802 ſacs 12 boiſſeaux de froment, 4 ſacs de ſeigle, 2 tonneaux 286 barils 5867 ſacs de farines, 76 ſacs d'orge.

En général il eſt entré dans le Port de Rouen pendant tout le trimeſtre de l'année, 80 greniers 52 laſts 220 tonneaux 16380 ſacs 17155 boiſſeaux de froment, 3 greniers, 764 ſacs de ſeigle, 46 tonneaux 2376 baris 12215 ſacs de farines, 2 greniers 809 ſacs d'orge.

Nota. Le grenier peut être évalué à environ 70 à 90 tonneau, le tonneau à 2000 livres peſant, le laſt à 4000 livres peſant.

DE BORDEAUX.

Exportation.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Juin 1769 : ſçavoir ;

Par Terre.

Pour la *Suiſſe*, 4 bariques de ſucre blanc, 1995 liv. d'indigo, 6513 liv. de café ; pour *Marſeille*, 978 liv. d'indigo ; pour l'*Italie*, 245 liv. dito, 3120 liv. de cacao ; pour *Baſle en Suiſſe*, 3219 liv. d'indigo, 695 livres de rocou ; pour *Strasbourg*, 2396 livres d'indigo, 3840 livres de café, 190 livres de rocou ; pour *Metz en Lorraine*, 165 livres d'indigo.

Par Mer.

Pour *Hambourg*, 306 bariques 7 quarts de ſucre brut, 657 bariques 15 quarts de ſucre blanc, 26291 liv. d'indigo, 1069931 l. de café, 894 liv. de cacao, 300 livres de rocou ; pour *Amſterdam*, 123 bariques 2 quarts de ſucre brut, 402 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 4991 liv.

d'indigo, 69011 liv. de café, 2567 liv. de cacao ; pour *Roterdam*, 348 bariques 2 quarts de ſucre brut, 14872 liv. de café ; pour l'*Eſpagne*, 18 bariques 7 quarts de ſucre blanc ; pour *Stockholm*, 50 bariques de ſucre brut, 163 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 760 liv. d'indigo ; pour *Saint Sebaſtien*, 136 bariques de ſucre blanc, 31369 liv. de cacao ; pour *Stetin*, 82 bariques de ſucre brut, 141 bariques de ſucre blanc, 1111 liv. d'indigo, 120056 liv. de café, 1142 liv. de cacao, 190 liv. de rocou ; pour *Lubeck*, 16 bariques de ſucre brut, 45 bariques de ſucre blanc, 980 liv. d'indigo, 18809 livres de café ; pour *Brême*, 1 barique de ſucre blanc, 3748 livres d'indigo, 355726 liv. de café, 227 liv. de cacao ; pour *Dantzick*, 8 bariques de ſucre brut, 4 bariques de ſucre blanc, 5151 l. d'indigo, 127843 liv. de café, 1055 liv. de cacao ; pour *Bayonne*, 61 bariques 1 quart de ſucre brut, 13 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 215 liv. de café, 6444 liv. de cacao ; pour *Dorth*, 37 bariques de ſucre blanc ; pour *Petersbourg*, 6 bariques de ſucre blanc, 1455 liv. d'indigo, 22667 livres de café ; pour *Copenhague*, 30 bariques de ſucre blanc, 792 liv. d'indigo, 18875 liv. de café ; pour *Altena*, 1205 liv. d'indigo ; pour *Rethel*, 12268 l. de café, 105 liv. de cacao, 1111 liv. de rocou ; pour *Dunkerque*, 1174 liv. d'indigo ; pour *Riga*, 1 barique de ſucre blanc, 4673 liv. de café, 620 liv. de cacao ; pour *Colberg*, 755 liv. d'indigo ; pour *Bilbao*, 4 bariques de ſucre blanc ; pour *Amſtam*, 317 liv. d'indigo, 8792 livres de café ; pour *Fiume*, 84 bariques de ſucre brut, 173 bariques 2 quarts de ſucre blanc ; pour la *Rochelle*, 3411 liv. d'indigo ; pour *Elſeneur*, 5810 livres de café ; pour *Fridericſtadt*, 19977 livres de café ; pour *Chriſtiania*, 1685 liv. dito ; pour *Dramen*, 200 liv. dito ; pour *Nice*, 1260 livres dito ; pour *Dronthem*, 27927 liv. dito ; pour *Konigsberg*, 555 liv. dito.

Il a été exporté pendant le même mois, pour l'*Eſpagne*, 98560 quintaux de menus grains, 722 quintaux de feves, 11888 quintaux de farines.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 26 Juin au 2 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port huit Navires François & quatre Etrangers ; des François, la *Sainte Anne*. Capitaine *Antoine Cautel*, venant de Barcelonne ; la *Fortune*, Capitaine *Antoine Vaillen* de Berre, venant d'Alexandrette ; la *Joſephine*, Capitaine *François Antoine Aubin* de la Ciotat, venant de Sourd, chargés tous trois de quelques marchanſes pour divers Particuliers ; la *Vierge de Miſéricorde*, Capitaine *Charles Falquiere* d'Agde ; le *Saint Raymond*, Capitaine *Simon Reynaud*, de Cette, venant tous deux de Cette chargés de quelques marchandiſes, & le dernier ayant de ſurplus une partie de mélaſſe qu'il porte à Naples ; le *Saint Joſeph*, Capit. *Jean-Joſeph Iouard* de Saint Tropès, venant de ce même endroit chargé de 180 quintaux de haricots ; le *Saint François*, Capitaine *Boniface Rouſtan* de Canne, venant de Patras & de Navarin, chargé de 1300 milleroles d'huile & de pacotille pour divers Particuliers ; la *Catherine*, Capitaine *Antoine Bouchet*, venant de Genes ſur leſt ; des Etrangers, les *Ames du Purgatoire*, Capitaine *Michel Villa* Catalan ainſi que le ſuivant, venant de Melaſſe chargé de vin ; le *Saint Antoine de Pade*, Capitaine *Etienne Vilato*, venant de Polamos avec quelques marchandiſes ; M. *Alexandre Vidau*, Major de l'Eſcadre de trois Galeres de Sa Sainteté, commandée par M. le Chevalier *Polantiani*, venant de Civita Vechia ; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Michel André* de Saint Raphael, venant de Frejus avec 20 quintaux de fromage.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 37 Bâtimens François & 11 Etrangers, allant en Italie, en Eſpagne, à Narbonne, à Agde, à Livourne, à Antibes, à la Ciotat, à Malaga, à Cadix, à Arles, à Toulon, à Frejus, à Barcelonne, en Corſe, à Cette, à Hieres, à Meſſine, à Palerme, à Naples, en Sardaigne, en Barbarie, à Gênes, à Menton, en Languedoc, à la Seine, à Saint Tropès, à Cannes, à Nice & à Oneille, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, quincaillerie, droguerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.